



# **REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE**

## **DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **9. Textes régissant l'enquête**



# REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

## TEXTES REGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique dont le projet de règlement local de publicité fait l'objet est régie par les dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement suivantes :

1) Code de l'environnement :

- Article L. 581-14
- Articles L. 123-1 à L. 123-18
- Articles R. 523-1 à R. 523-27

2) Code de l'urbanisme :

- Articles L. 153-19 à L. 153-20
- Article R. 153-8